

16 JUIN 2017

Courrier Arrivé



Conseil d'administration du 15 juin 2017

Délibération n° 2017/14

Objet : Approbation des contrats de mixité sociale avec les communes d'Aubigny-les-Clouzeaux, Dompierre-sur Yon, la Chaise-le-Vicomte, la Ferrière, Mouilleron-le-Captif, Rives de l'Yon et Venansault

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Établissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19 février 2015 du Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve la mise en place des contrats de mixité sociale avec les communes d'Aubigny-les-Clouzeaux, Dompierre-sur Yon, la Chaise-le-Vicomte, la Ferrière, Mouilleron-le-Captif, Rives de l'Yon et Venansault afin de contractualiser les engagements de ces communes avec l'état en matière de rattrapage de logements locatifs sociaux manquants et d'acter avec les bailleurs sociaux, la Roche sur Yon Agglomération et l'EPF de la Vendée, partenaires mobilisables localement pour accompagner l'effort de production de logements sociaux,
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de ces contrats.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le

16 JUIL. 2017

Le Préfet de la Vendée
Le Secrétaire Général
Préfet par intérim.

Vincent NIQUET